Déclarer la nomination d'un nouveau pharmacien responsable

PUBLIÉ LE 08/10/2020 - MIS À JOUR LE 12/10/2026

- La nomination d'un nouveau pharmacien responsable doit être déclarée par le formulaire DN (demarche.numerique.gouv.fr) adapté.
- Cette déclaration doit intervenir dans le mois suivant la nomination, dès finalisation des formalités d'inscription à l'Ordre national des pharmaciens. **Le certificat d'inscription à l'Ordre est la seule pièce justificative indispensable**.
- Ce formulaire permet également aux pharmaciens responsables de déclarer la cessation de leur fonction.

Rappel des missions et responsabilité du pharmacien responsable

Le courrier conjoint ANSM/Ordre des Pharmaciens est disponible en français et en anglais.

Si vous avez des questions, vous pouvez nous contacter à l'adresse : ipplf@ansm.sante.fr.

Position du pharmacien responsable au sein de l'entreprise pharmaceutique

Position of the Chief Pharmaceutical Officer